



L'audit de l'exploitation à céder

• Pour évaluer objectivement la transmissibilité de votre ferme, vous pouvez réaliser un audit de repreneabilité avec la Chambre d'agriculture.

>> Aide de l'Etat : jusqu'à 1 500 € de subvention sur la prestation d'audit RDI.

• **Accompagnement spécifique pour les Transmissions hors cadre familial :**

- Jour 1 : analyse de situation et mise en place d'un plan d'action,
- Jour 2 : préparation des démarches avec le futur repreneur.

>> Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 800 € / cédant pour les 2 jours.



Les formations Transmission

• Les Chambres d'agriculture proposent des formations pour bien vivre cette période de changement.

• **Contenu :**

- préparation de mon projet,
- droits à la retraite,
- transmission du foncier et des bâtiments,
- conséquences fiscales pour le cédant,
- transfert des primes (DPB...),
- évaluation du montant de la reprise,
- règles de la succession...

>> Formation financée par VIVEA pour les ayants droits.



Le stage test Installation / Transmission

Vous avez trouvé un repreneur ou un associé :

- Vous pouvez l'accueillir en stage pour une durée de douze mois maximum. Cela permet de vérifier que vous êtes capables de travailler ensemble, vous rassurer sur le sérieux de votre repreneur et alléger votre charge de travail sur les derniers mois d'activité.
- Pour votre repreneur, c'est l'occasion de bénéficier de votre expérience pour une transition en douceur.

>> Possibilités de bourses de stage financées par Pôle Emploi ou la Région Auvergne Rhône Alpes, sous conditions. Suivi gratuit du stage assuré par la Chambre d'agriculture et financé par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

PAT Transmettre en agriculture

Auvergne-Rhône-Alpes



Vous recherchez un associé, un repreneur :

repertoireinstallation.com

Vous recherchez une information pratique pour préparer la transmission de votre exploitation :

transmettrenagriculture.fr

Contactez-nous

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE

Point Accueil Transmission

Secteur Nord Ardèche : **Denis JAMMES**

Tél : 06 75 15 00 66

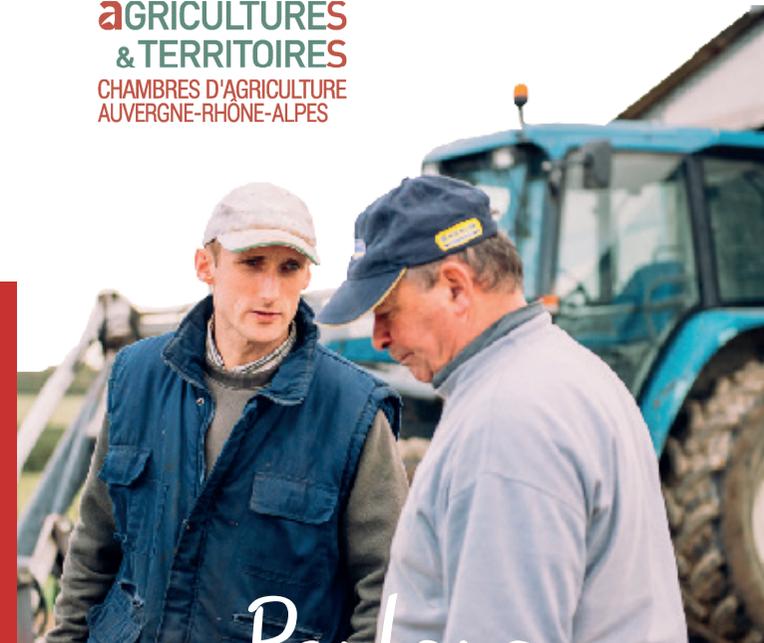
Secteur Sud Ardèche : **Marie-Céline HERAIL**

Tél : 06 42 24 81 08

point-accueil-transmission@ardeche.chambagri.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Parlons Transmission !



Rendez-vous au Point Accueil Transmission de votre Chambre d'agriculture

La Région Auvergne-Rhône-Alpes



La Chambre d'agriculture accompagne tous les projets, à toutes les étapes de la vie de votre entreprise

55
ans

Je m'informe avec la Chambre d'agriculture ...

- Journée spéciale pendant la quinzaine de la transmission.
- Réunion d'information en partenariat avec les filières.
- Bulletin d'information.

56
ans

Je réfléchis aux conséquences de mon départ en retraite, et à mon intention de transmettre...

- Echange avec d'autres agriculteurs... (ex : journée porte ouverte)

57
ans

Je suis invité au Point Accueil Transmission...

Je renvoie ma DICA (déclaration d'intention de cessation d'activité agricole).

- Un conseiller m'informe sur les outils et les aides.
- Il m'aide à planifier les étapes.
- Il m'oriente vers les dispositifs d'accompagnement adaptés.

58
ans

Je peux bénéficier grâce à la Chambre d'agriculture ...

- D'un rendez-vous personnalisé, sur mon exploitation.
- D'un état des lieux de ma situation, de mon projet de transmission, mes droits à la retraite...
- De la réalisation d'un plan d'actions.

59
ans

Je m'inscris au RDI si je n'ai pas de repreneur :

- Je suis accompagné dans ma recherche.
- Je réalise un diagnostic d'exploitation qui servira lors des discussions avec les candidats à la reprise.
- Je participe à un stage Transmission, pour rencontrer différents experts qui me guident dans mon projet.

60
ans

J'utilise les outils de dynamisation de recherche de repreneur...

- Actions de mise en relation (Ateliers TransFerme, Ferme Dating, Rencontres Cédants Repreneurs...).

J'ai trouvé mon repreneur, je peux l'accueillir en stage pour vérifier que son projet est cohérent et lui transmettre mon savoir-faire dans une transition progressive.

Je finalise avec mon conseiller l'ajustement de mon plan d'actions et l'aboutissement de mes démarches administratives.

61
ans

Je dépose mon dossier de retraite.

62
ans

Je fais valoir mes droits à la retraite.

J'officialise ma cessation d'activité au Centre de Formalités des Entreprises.



Le Point Accueil Transmission

Quelque soit votre âge, vous vous posez des questions sur votre retraite, sur la transmission de votre exploitation, sur la reconversion professionnelle...

Le Point Accueil Transmission vous reçoit pour répondre à vos interrogations, vous mettre en relation avec des experts, et mettre en place un plan d'actions pour réussir votre projet.

Des permanences sont proposées sur les différents sites des Chambres d'agriculture, en décentralisé sur certains territoires partenaires, ou sur votre exploitation.

>> Service gratuit financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Chambres d'agriculture.



Des informations sur la Transmission

Dès votre passage au Point Accueil Transmission, vous devenez destinataire des informations

Transmission diffusées par votre Chambre d'agriculture :

- vous recevez la lettre de la Transmission,
- vous êtes invités aux événements organisés sur votre territoire.



Le Répertoire Départ Installation

Vous recherchez un repreneur ou un associé ?

- Le Répertoire Départ Installation vous accompagne : un conseiller Transmission de la Chambre d'agriculture vous aide à décrire les atouts de votre ferme et à rédiger une offre d'exploitation, qui sera diffusée sur le site internet : www.repertoireinstallation.com.

- Vous êtes mis en relation avec des candidats qui ont un projet compatible avec votre site.

>> Aide de l'Etat : 4 000 € en cas de transmission hors cadre familial et bénéficiant des aides à l'installation.